

## Prise de position

26 juillet 2021

# Pour une métropole 100 % cyclable : Intermodalité vélo+TER

Le manque d'interopérabilité entre le vélo et les transports collectifs est un frein au développement du vélo dans la métropole de Lyon, notamment avec les Trains Express Régionaux (TER) et les transports routiers interurbains (autocars) dont la Région Auvergne-Rhône-Alpes est compétente. C'est aussi un frein au développement d'un système de mobilité complet. Pour donner des orientations aux acteurs publics et privés concernés, La Ville à Vélo publie une prise de position sur le besoin de développer l'intermodalité vélo+TER et vélo+autocar. Pour plus de commodité, nous parlerons ici d'intermodalité vélo+TER pour désigner l'un et l'autre.

Cette prise de position s'inscrit dans la continuité des travaux du *Collectif Vélo Auvergne Rhône-Alpes*, qui a été lancé dans le cadre de la campagne *#ParlonsVelo2021* pour les élections régionales et dont fait partie La Ville à Vélo. Plus d'informations sur [www.collectifveloaura.fr](http://www.collectifveloaura.fr).

Aussi, pour développer l'intermodalité vélo + TER dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, notre association requiert pour 2027 :

### **Généraliser et développer le stationnement vélo sécurisé dans les gares ferroviaires et routières, ainsi que l'emport de vélos non démontés à bord des TER et autocars**

Une politique intermodale implique de proposer des équipements suffisamment nombreux et correctement dimensionnés pour stationner son vélo en toute sécurité à proximité des gares ferroviaires ou routières ou, selon le cas d'usage, l'emporter sans difficulté à bord du TER ou de l'autocar.

#### **Déplacements du quotidien :**

- L'ensemble des gares ferroviaires et routières de la région Auvergne-Rhône-Alpes sont équipées de stationnement vélo sécurisé pour un nombre de places équivalent à 8 % de la fréquentation voyageurs journalière. Le stationnement sécurisé est accessible sans coût et de façon lisible et simple à toutes et tous les cyclistes munies d'un titre de transport (qu'il s'agisse d'un abonnement ou d'un titre ponctuel). Il est implanté à proximité de la gare, de préférence plus près que le stationnement motorisé, et correctement signalé dans l'enceinte de la gare. Le stationnement peut accueillir tout type et toute dimension de vélos (vélo-cargo, tricycle, etc.).
- L'ensemble des TER et autocars de la région Auvergne-Rhône-Alpes offrent min. 8 places vélo non démonté par rame de train et min. 5 places par autocar d'ici 2027 ; le service est gratuit et sans réservation ; une tolérance est observée au-delà des places disponibles si cela ne gêne pas les autres usagers.

**Tourisme à vélo et usage de loisirs :** L'ensemble des lignes de TER et autocars de la région Auvergne-Rhône-Alpes qui desservent les grands itinéraires cyclables en haute saison et les week-ends sont équipées de min. 25 places par train ; un espace est prévu pour les remorques et pour les vélos de grand gabarit (vélos cargos, tandems, etc.) ; une réservation multi-canal est possible, mais non obligatoire ; le service est gratuit ou inférieur à 10 % du prix du billet.

### **Rendre les gares ferroviaires et routières accessibles à vélo jusqu'aux quais**

Des aménagements cyclables sécurisés qui desservent les gares ferroviaires et routières sont indispensables pour que le vélo soit une solution de rabattement pour toutes les usager-es. La facilité d'accès aux quais, notamment contrariée par des escaliers et des ascenseurs dysfonctionnels ou mal dimensionnés, est également à prendre en compte par l'installation d'équipements adéquats.

**Accessibilité des gares :** L'ensemble des gares ferroviaires et routières de la région Auvergne-Rhône-Alpes sont accessibles grâce à des aménagements cyclables sécurisés reliés au réseau cyclable local et aux grands itinéraires.

**Accessibilité aux quais :** L'ensemble des quais sont facilement accessibles à vélo (par l'installation de goutte, d'ascenseurs fonctionnels et correctement dimensionnés, ...) notamment avec des vélos de grand gabarit (vélos cargos, tandems, etc.).

L'installation d'équipements et l'existence de services nécessaires à la pratique du vélo sur les itinéraires cyclables (location, auto-réparation, consigne, etc.), et donc notamment à proximité des pôles d'intermodalité, pourra faire l'objet d'une autre prise de position de La Ville à Vélo.

### **A propos de La Ville à Vélo :**

- Association de promotion de l'usage du vélo au quotidien dans la métropole de Lyon
- Objectif : Une métropole 100% cyclable
- Représentativité : 1 400+ adhérent-es, et plus de 60 représentant-es dans les 9 arrondissements de Lyon et dans 30 communes de la métropole